Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt neuf septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 21 septembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M RIVIERE Raphaël

Absents : M ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric **(arrivé à 18 H 20)*** – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M DENNEMONT Michel - Mme CADAS Virginie a donné mandat à M FRINGUE Mickaël

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. FERRERE Eric est arrivé lors de la discussion de la cinquième affaire**

& &
&

AFFAIRE N° 15 / Construction de la cuisine centrale
- Approbation de l'APS

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction de la cuisine centrale a été confiée au groupement Anne COSSEC, BESM et BET Austral Fluides Ingénierie.

MAIRIE DE AVIRONS

…/…

L’avant-projet sommaire de l’opération est réalisé.

Le bâtiment porte sur une superficie brute d’environ 981 m². Il doit permettre d’assurer en liaison chaude la cuisson d’environ 1 500 repas par jour.

Outre les différents locaux techniques, un restaurant de 100 m² est également intégré au projet.

Le coût des travaux est évalué à **1 814 536.64 € TTC.**

Le conseil municipal est invité à :

=> approuver l’APS de l’opération

=> autoriser la poursuite des études en ce sens.

Le Conseil Municipal délibère et à l’unanimité :

- approuve l’avant-projet sommaire de l’opération

- autorise la poursuite des études en ce sens

Et les membres ont signé

Pour expédition conforme,

MAIRIE DES AVIRONS